

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)

## CALFILL D

Version: 1 – Date de révision: 01/03/2017 – Date d'impression : 26/03/2018

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit : CALFILL D  
Nom chimique : Carbonate de calcium sous forme de poudre fine  
N. d'enregistrement : Exempté

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées.

Usage recommandé de la substance / du mélange :  
Utilisation extérieure, Matière fertilisante, Engrais, Amendement, Support de culture

Usages non recommandés :  
Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

**Entreprise :** CARBOLOIRE SAS

**Adresse :** Avenue de la Gare – 44480 DONGES

**Numéro de Téléphone :** + 33 2 40 45 33 33

**Fax :** + 33 2 40 91 00 51

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence.

Service responsable : + 33 2 40 45 33 33 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 08:00 - 17:00)

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification de la substance.

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens de le Règlement (UE) No 1272/2008 et Directives 67/548/CEE, 1999/45/CE).

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens de le Règlement (UE) No 1272/2008.  
Le produit ne nécessite pas d'étiquetage supplémentaire conformément aux directives de la CE.

#### 2.3 Autres dangers.

Ce produit ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bio-accumulable (vP vB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

#### 3.1 Substances.

Nom chimique : Carbonate de calcium sous forme de poudre fine  
N°CAS et N°CE : 1317-65-3 et 215-279-6  
Concentration (%) : ≥ 85%

#### 3.2 Mélanges.

Aucun mélange.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS.

### 4.1 Description des premiers secours.

Compte tenu de la composition et de la typologie des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier ne s'avère nécessaire.

#### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux.

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. **NE JAMAIS** utiliser de solvants ou diluants.

#### En cas d'ingestion.

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
**NE JAMAIS** provoquer le vomissement.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Aucun effet connu aigus et retardés d'une exposition au produit.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

### 5.1 Moyens d'extinction.

#### Moyens d'extinction recommandés.

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance.

#### Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafrâchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

#### Équipement de protection anti-incendie.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Eviter la formation de poussière. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

La zone polluée doit être nettoyée. Verser le produit dans un récipient adapté et fermé pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections.

Non applicable.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de manipulation, il est recommandé de suivre les mesures générales:

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.

Eviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments.

Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Aucune utilisation particulière.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

N° CAS : 1317-65-3

Produit : Carbonate de calcium naturel

Valeur limite d'exposition : 10 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Protection respiratoire :

Type de filtre à particules nécessaire : demi-masque avec filtre à particules P2

#### Protection de la peau :

Port de vêtements adaptés recouvrant les parties du corps (chemises à manches longues et pantalons recouvrant les chaussures de sécurité étanches).

#### Protection des yeux :

Port de lunettes de sécurité conformes à la réglementation en vigueur.

#### Protection des mains :

Port de gants conformes à la réglementation en vigueur.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect : Poudre inodore avec couleur caractéristique

Couleur : Gris

Odeur : caractéristique

pH : 8.5 à 9.5 (concentration de 100g/l à 20°C) selon DIN-ISO 787/9

Point de fusion : > 800 °C

Point d'ébullition : se décompose à 580°C pour former de l'oxyde de calcium

Taux d'évaporation : produit non évaporable

Inflammabilité (solide, gaz): produit ininflammable

Point éclair : n'a pas de point éclair

Pression de vapeur : non applicable

Densité absolue : 2,6 à 2.7 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité : < 0.02 g/l à 20°C et 75°C

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : non applicable

Température d'auto inflammabilité : non applicable

Propriétés explosives : non applicable

Propriétés comburantes : non applicable

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées.

Réagit avec les acides pour former du CO<sub>2</sub>.

### 10.4 Conditions à éviter.

Eviter tout type de manipulation incorrecte

### 10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

- a) toxicité aiguë : Données non concluantes pour la classification.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée : Données non concluantes pour la classification.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire : Données non concluantes pour la classification.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée : Données non concluantes pour la classification.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales : Données non concluantes pour la classification.
- f) cancérogénicité : Données non concluantes pour la classification.
- g) toxicité pour la reproduction : Données non concluantes pour la classification.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Données non concluantes pour la classification.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Données non concluantes pour la classification.
- j) danger par aspiration : Données non concluantes pour la classification.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

### 12.1 Toxicité.

Toxicité pour les poissons : CL<sub>50</sub> > 10000 mg/l pendant une exposition de 96 heures.

Toxicité pour la daphnie et autre invertébrés aquatiques : CE<sub>50</sub> > 1000 mg/l pendant une exposition de 48 heures.

Toxicité pour les algues : CE<sub>50</sub> > 200 mg/l pendant une exposition de 72 heures.

### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Non applicable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Calcaire : non applicable.

### 12.4 Mobilité dans le sol.

Non disponible.

### 12.5 Evaluations PBT et vPvB.

Le produit ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bio-accumulable (vP vB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

### 14.1 Numéro ONU.

Transport non-dangereux.

### 14.2 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

### 14.3 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

### 14.4 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

### 14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport non-dangereux.

### 14.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.

Transport non-dangereux.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 850/2004 concernant les polluants organiques persistants.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Le produit n'appartient pas à la liste des substances extrêmement préoccupantes selon REACH – article 59.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

N'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.